

Timmo toujours plus proche de sa clientèle

Le 03 Avril 2010 se tenait au club de presse dans le 15ème arrondissement de Paris, une journée de présentation du programme **TOURAMIS** à la diaspora Béninoise. Cette tournée s'inscrit dans le cadre de la tournée internationale qui permettra à Timmo de mieux faire connaître ses programmes et ses opérations à sa clientèle internationale. D'autres présentations sont prévues. Veuillez bien vous inscrire à l'adresse suivante <http://www.timmosa.com/inscritimo.php> si vous êtes intéressés à y participer.

Service Commercial
TIMMO

La cérémonie de pose de la première pierre qui marquera le lancement officiel du programme TOURAMIS est prévue pour le 15 Juin 2010. La phase I est actuellement commercialisée à 35%.

RAPPEL

Chez Timmo vous trouverez une solution à tous vos besoins immobiliers :

- Financement
- Assurances
- Notaires
- Copropriété
- Mise en location etc....

N'hésitez donc pas à nous faire appel pour vos projets.

Service Commercial
TIMMO

Ensemble, réalisons vos rêves

FLASH TIMMO

Le saviez-vous ?

Différence entre agence immobilière et société de promotion immobilière

AGENCE IMMOBILIERE : Terme désignant un commerce (souvent une entreprise) dont la fonction est de proposer ses services et moyens pour la négociation et le conseil en matière de biens immobiliers (vente et location, conseil en matière d'achat, estimation de biens) par ricochet un **agent immobilier** est un intermédiaire professionnel qui met en rapport des vendeurs et des acheteurs potentiels d'immeubles et de fonds de commerce pour leur permettre de réaliser selon le cas une vente ou un achat.

Par contre, un **PROMOTEUR IMMOBILIER** est un agent économique réalisant une activité de promotion immobilière, définie comme « l'ensemble des actions concourant à la réalisation ou à la rénovation des biens immobiliers destinés à la vente, la location ou la satisfaction des besoins propres. Les biens immobiliers concernés peuvent être des locaux à usage d'habitation ou des locaux destinés à abriter une activité professionnelle, industrielle ou commerciale ». Toute personne physique ou morale qui exerce les activités de promotion immobilière est appelée promoteur immobilier. La seule condition qui est posée est que ces personnes physiques ou morales aient la capacité juridique d'effectuer des actes de commerce. Les promoteurs immobiliers sont réputés commerçants, à l'exclusion de ceux qui réalisent des opérations de promotion immobilière pour la satisfaction de leurs besoins propres (auto constructeurs) ou de ceux de leurs adhérents (coopératives, mutuelles, etc.)

Service Commercial
TIMMO